République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du jeudi 29 septembre 2011 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1 Appel

2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2011

3 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général du syndicat intercommunal ESRN en vue de la création de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORéN)

4 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 160'000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'A5

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter d'un montant total de 10 millions de francs

6 Rapport de la commission réglementaire au Conseil général concernant la proposition du groupe PLRT relative à la suppléance des conseillers généraux

7 Motions et propositions

8 Réponse du Conseil communal à la question du 30 juin 2011 du groupe socialiste, déposée par Adriano Crameri, concernant les adjudications

9 Interpellations et autres questions

10 Lettres et pétitions

11 a) Communications du Conseil communal

b) Communications du bureau du Conseil général

12 Divers

La Tène, le 5 septembre 2011 CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :
Extrait art. 47[1] du Règlement général de commune : Empêchement
[1] Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à l'administration communale (Commune.La-Tene@ne.ch).